

CONVENTION

Entre,

le Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS représenté par son Président,
Monsieur Alain VIOLLET

Et

Mr BENGHALI Zakariae
39 Chemin de Grange Blanche
69960 CORBAS

VU la délibération du Conseil d'Administration n°CCAS_2020DL026 du 25 juin 2020
fixant le règlement intérieur,

VU la décision n°..... émise suite à la commission permanente en
date du 06 juin 2024,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le C.C.A.S. prête à **Mr BENGHALI Zakariae** la somme de 3 000,00€ (trois mille euros).

Article 2 :

La somme de 3 000,00€ sera directement versée sur le compte bancaire du
créancier CERDAN AUTO-42 rue Saint Michel-69007 Lyon compte tiers 108677.

Article 3 :

Mr BENGHALI Zakariae s'engage à rembourser cette somme en 24 mensualités, à
partir du 05 août 2024 soit 125,00€ (cent vingt-cinq euros).

Fait le en deux exemplaires originaux.

Le Président du C.C.A.S.

L'emprunteur

Alain VIOLLET

Zakariae BENGHALI